

23 FEV. 2009



SEANCE DU LUNDI 23 FEVRIER 2009

L'an deux mil neuf, le 23 février, à 19 heures, le Conseil Municipal de Cosne Cours Sur Loire, régulièrement convié suivant convocation adressée le 17 février à chacun de ses membres, s'est réuni au lieu habituel en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Alain DHERBIER.

OBJET DE LA SEANCE

A) – AFFAIRES FINANCIERES :

N°01 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2009

N°02 - REMBOURSEMENTS DES FRAIS DE REPAS LORS DES DEPLACEMENTS

N°03 - AFFILIATION AU CENTRE DE REMBOURSEMENT DU CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CRCESU)

N°04 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 - BUDGET DE L'EAU

B) – AFFAIRES GENERALES

N°05 - CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'UNE STATION FIXE D'ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE TITRES D'IDENTITE ET DE VOYAGE.

ETAIENT PRESENTS :

MM DHERBIER, BOUFFARD, BOUJLILAT, Mme BEZOU, M. LABERTHE, Mme LEROY, M. JAILLET, Mme COULON MM. GARNIER, ROBERT, Mme ROUSSEL, M. PERREAU, Mme de SAINTE CROIX, M. PONCHON, Mme COQUET, M. PASSAS, Mme COTTAT, M. ACAR, Mmes MULLER, VIRLOGEUX, M. ROUSSEAU, Mme PETOULLAT, Mlle DAGUES, Mmes MOLINA, HENRY, MM DELAS (quitte la séance à 20h11), VENEAU, Mme REBOULLEAU, MM, KASSAM, BLOIN, WICKERS

AVAIENT DONNE PROCURATION :

M. POINSARD Michel	à	Mme ROUSSEL Annie
Mme NEVERT Chantal	à	M. PASSAS Joël

Au début de la séance, Monsieur le Maire a fait distribuer la liste des décisions qu'il a prises en application des délégations de pouvoirs qui lui ont été consenties par délibération du Conseil Municipal du 02 avril 2008

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2122-22 et L-2122-23

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 2 avril 2008

Le CONSEIL MUNICIPAL dans sa séance du 23 février 2009 prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qu'il lui a accordées en matière de :

- ◆ DROITS DE PREEMPTION
- ◆ TRAVAUX – FOURNITURES ET SERVICES TRAITES DE GRE A GRE
- ◆ MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE
- ◆ BAUX
- ◆ ARRETES

Mademoiselle DAGUES Sophie a été désignée secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 26 janvier 2009 a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

N° 01 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2009

Rapporteur Monsieur le Maire

Le débat d'orientation budgétaire, première étape importante et obligatoire du cycle budgétaire annuel des collectivités locales est également un élément de la communication financière. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen de ce budget.

Il permet :

- De procéder à une analyse du contexte environnemental :
 - Le contexte national imposé aux communes,
 - Les données spécifiques au contexte cosnois,
- De présenter les orientations : les grands axes des projets communaux.

1. LE CONTEXTE NATIONAL

A° Lois de finances rectificatives pour 2008 et 2009 et initiale pour 2009

Les principales mesures :

1. Les relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales :

Dans le cadre des engagements pris en faveur du redressement des finances publiques, l'Etat a décidé que l'ensemble des concours financiers aux collectivités territoriales évoluerait désormais au même rythme que les dépenses de l'Etat, soit seulement l'inflation (évolution dite « zéro volume »).

Pour 2009, il est cependant prévu, par dérogation, que la DGF (Dotation générale de fonctionnement) évolue plus rapidement, en fonction d'un indice majoré de 2% (contre le taux d'inflation fixé à 1.5 % pour 2009).

Par ailleurs la plupart des dotations seront reconduites en 2009 pour un montant égal à celui de 2008.

Pour le calcul des dotations, la loi de finance précise que la population à prendre en compte est celle résultant du recensement. Pour Cosne, le recensement de la population légale 2006 entre en vigueur au 1^{er} janvier 2009. La population totale, de 11 613 habitants, enregistre une baisse 221 habitants comparativement au recensement de 1999.

La DGF 2009 sera donc diminuée de 30 131 € (2 340 120 € contre 2 370 251 € pour 2008).

2. La dotation de solidarité urbaine :

La réforme de la dotation solidarité urbaine (DSU) prévue à l'origine pour 2009 est reportée à 2010 et les communes éligibles en 2008 devraient percevoir en 2009 la même dotation qu'en 2008.

Dans le cadre du projet de réforme, la Ville de Cosne n'était plus éligible. Pour mémoire, la dotation 2008 s'élevait à : 166 207 €.

Je tiens donc à souligner dès cette année, que nous risquons de perdre en 2010 entre 83 000 € et 166 000 €.

3. Versement anticipé du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) :

La loi de finance rectificative pour 2009 prévoit un versement anticipé du FCTVA dû au titre de 2008, dès 2009 au lieu de 2010. Cette recette d'investissement s'ajoutera au FCTVA, dû au titre des investissements de l'année 2007 et estimé à 497 K€. La collectivité souhaitant bénéficier de cette mesure s'engage à réaliser plus en dépenses d'équipement que la moyenne des investissements inscrits dans les comptes administratifs 2004, 2005, 2006 et 2007, une augmentation de 1 euro supplémentaire étant suffisante.



VILLE DE : **COSNE-COURS-SUR-LOIRE**

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU :

23 FEV. 2009

La Ville de Cosne, compte tenu de son programme d'investissement 2009 ambitieux, pourrait bénéficier de cette mesure.

Je précise qu'il ne s'agit que d'un versement anticipé et non d'une aide de l'Etat et que cette opération ne sera valable qu'une seule année. Si nous percevons cette recette, estimée à environ 500 K€, nous vous proposerons de la consacrer à la diminution du recours à l'emprunt pour 2009.

B° Le contexte économique

1. L'impact de la crise de l'immobilier :

Le ralentissement du marché de l'immobilier risque de minorer les recettes liées à la taxe communale additionnelle aux droits de mutation. Pour information, cette recette s'est élevée à 238 K€ en 2008 contre 282 K€ en 2007, soit une diminution de 44 K€, montrant déjà un signe de nette diminution. Je dois dire que depuis le mars 2008 le ralentissement s'amplifie.

2. Volatilité des prix de l'énergie :

Avec une enveloppe d'environ 800 K€ pour le chauffage et l'éclairage de ses bâtiments et le carburant nécessaire aux véhicules municipaux, le budget de la Ville de Cosne est particulièrement sensible aux variations du coût de l'énergie. D'où l'urgence de la prise en compte de cette préoccupation à la fois économique et environnementale dans le cadre de l'Agenda 21. Un groupe de travail dédié à ce thème a été créé en 2008 et certaines de ses préconisations seront proposées dans le cadre du BP 2009.

Pour le seul bâtiment de la Chaussade, le coût en énergie représentait 28 K€ en 2007 et 25 K€ en 2008. Les premières factures d'électricité et de gaz de 2009 s'élèvent à 4 000 €. C'est un exemple de bâtiment mal pensé, certes du point de vue de son utilité, mais aussi du point de vue de la consommation énergétique. Cette malfaçon originelle se traduit certes par un impact environnemental négatif, mais aussi par des dépenses inconsidérées à la charge du budget communal.

3. Les marchés financiers :

Dans ce contexte de crise financière, les taux d'intérêt, après une hausse significative sur 2007 et 2008, sont fortement repartis à la baisse, mais pour combien de temps ?

Entre le 1^{er} janvier 2008 et le 1^{er} janvier 2009, les taux longs ont enregistré une baisse de + 100 points de base et les taux courts entre 150 et 250 points de base. Dans le même temps, la crise de confiance du marché bancaire a entraîné une augmentation très forte des marges, passant, pour la ville de Cosne d'environ 7% à 10% à + de 50% lors de sa dernière négociation.

Avec un encours de 7,8 M€, dont 33% sont indexés sur un produit structuré risqué suite à un réaménagement de dette intervenu en 2006, et une charge d'intérêts évaluée pour 2009 à environ 360 K€, la volatilité des marchés financiers peut peser lourdement sur le budget de la Ville. D'où l'importance d'une gestion active de la dette et de la trésorerie.

Patrick Bouffard pourra y revenir si vous le souhaitez.

2. DONNEES SPECIFIQUES AU CONTEXTE COSNOIS

Depuis 2005, la commune avait entrepris une démarche de baisse de la fiscalité mais sans accompagner cette dernière d'une maîtrise des dépenses de gestion. Les conséquences ne se sont pas fait attendre : la Ville de Cosne subira en 2009 une réduction de ses marges de manœuvre pour l'avenir en raison de la dégradation de son niveau d'épargne.

L'évolution défavorable des recettes associée à la hausse des dépenses communales contribue à dégrader l'épargne brute de la Ville.

➤ **Cette détérioration est nette depuis 2005**

La perte de recettes liée à la baisse des taux d'imposition est évaluée à 800 K€ en cumulé sur les exercices 2006 à 2008, dont 345 K€ pour la seule année 2008.

La conséquence est rapide et terrible : l'épargne brute de la Ville est en très forte baisse depuis 2005 avec un niveau de 2 M€ constatés au CA 2005 contre une estimation de 665 K€ pour 2009. Ce n'est plus une diminution, c'est hélas une quasi disparition ! C'est d'ailleurs encore plus parlant avec l'épargne nette qui passe de 1 443 K€ à 117 K€ !

Une détérioration de l'épargne qui s'accompagne d'une politique d'investissement erratique.

La réalisation de projets importants comme la reconstruction du COSEC, inscrits depuis plusieurs années mais dont la réalisation effective se concentre sur 2008 a entraîné une hausse du recours à l'emprunt et une perte de financement, notamment par la DGE du fait du retard pris par certains dossiers.

Pour le COSEC, au titre de la DGE 2006, un subventionnement de 62 709 € a été obtenu, soit 25 % pour une première tranche de 250 836.12 € HT correspondant aux études et à 20% de la reconstruction. Aucune autre demande n'a été proposée pour la suite des travaux. Le coût global du COSEC est estimé à 2 416 017 €. En 2007, aucun dossier présenté pour la DGE n'a été retenu par les services de l'Etat notamment du fait du retard pris dans la réalisation des travaux (voir courrier de la sous-préfecture du 15/06/2007).

➤ **Il faut ajouter à cela un encours de la dette à surveiller de près**

La Ville reste faiblement endettée avec un encours de 5.8 M€ au 1^{er} janvier 2009 pour le Budget Principal, contre 6,65 M€ au 1^{er} janvier 2005. Néanmoins, la réalisation des travaux sur 2008 a nécessité de recourir à l'emprunt à hauteur de 1.35 M€.

Une gestion active de la dette et de la trésorerie est mise en œuvre afin de maîtriser au mieux les frais financiers.

En 2008, la Ville a procédé au refinancement d'une quinzaine de prêts pour un montant total de plus de 2 M€.

CONCLUSION :

1. Le besoin de financement supplémentaire par rapport au BP 2008 est évalué à 449 k€ qui se décompose en dépenses supplémentaires exceptionnelles et inhabituelles et en recettes en moins :

- a. **Les dépenses supplémentaires** sont le fruit pour la plupart de dépenses non provisionnées au Budget primitif de 2008 et que nous devons maintenant prévoir au Budget 2009. Elles s'élèvent à un total de **239 000 €**.

Ce sont :

- Le Siseen :
 - La participation par foyer : 70 000 € (non inscrite au BP 2008)
 - Le transfert de compétence décidé en 2007 qui induit aussi un transfert des dépenses de travaux de la section d'investissement à celle de fonctionnement. Les annuités 2009, correspondant au paiement sur 12 ans des travaux 2008, s'élèvent à 6 000 €
- Une provision pour contentieux avec le CNFPT à hauteur de 78 000 € (en complément des 12 000 € déjà provisionnés en 2008)
- L'actualisation en 2008 de la participation obligatoire à l'école privée Notre Dame non réalisée depuis 2002 engendrant un coût supplémentaire de 5 000 €/an.
- Les PVR (participations pour voies et réseaux) imputées en investissement et qui doivent être imputées en fonctionnement : 80 000 €



b. Des recettes amputées de 210 216 €:

- DGF : entre le montant publié sur le site de la DGCL pour 2009 et le montant notifié pour 2008, la Ville perd 30 131 €.
 - Diminution de la participation des budgets annexes au Budget principal pour 180 085 € : il s'agit de la compensation des frais de gestion de ces budgets pris en charge sur le budget principal. La clôture du budget industriel et commercial représente par exemple 90 000 €. Autre exemple : la participation des budgets de l'eau et de l'assainissement a dû être revue à la baisse au regard de l'équilibre de leurs sections de fonctionnement.
2. En face de ces 449 k€ de besoin de financement supplémentaire par rapport au BP 2008, il faut rappeler que la perte de recettes liée à la baisse des taux d'imposition s'élève à 345 K€ pour 2008. En clair, cela signifie que le problème de financement de la section Fonctionnement aurait pu n'être que de 104 K€. Il sera malheureusement dans la réalité de 449 K€.
 3. La restauration de l'épargne, et donc de la capacité de financement de la Ville qui est une priorité, nécessitera donc soit une diminution des dépenses soit une augmentation des recettes et donc du produit de la fiscalité.
 4. On ne peut pas encore évaluer la hausse des taux d'imposition qui serait nécessaire à l'équilibre du budget et qui ne pourra être appréciée qu'après notification des bases par les services fiscaux et de l'ensemble des dotations par l'Etat. Ce sera l'objet de notre débat lors du vote du budget primitif.
 5. Si nous y étions contraints, compte tenu de la situation difficile dont nous héritons, ce qui est certain, c'est que nous ferions tout pour éviter que les erreurs du passé soient trop lourdes à assumer pour les contribuables cosnois. Quelque soit la décision que nous serions amenés à prendre en mars, nous proposerions de pratiquer une politique d'abattement favorable en matière de taxe d'habitation afin de ne pas pénaliser les foyers les plus fragiles, déjà fortement impactés par le contexte international et la politique gouvernementale.

3. LA POLITIQUE MUNICIPALE

Notre objectif est de vous proposer en mars un budget à la fois sincère, efficace et dynamique.

Sincère d'abord, parce qu'il prendra en compte la réalité des recettes et des dépenses de la Ville et ne reportera rien sur les années suivantes. Comme nous l'avons vu, il sera même contraint et forcé d'assumer les factures du passé.

Efficace ensuite, parce qu'il assainira, nous avons d'ailleurs déjà commencé, la situation financière en diminuant le coût et les risques liés aux prêts précédents, même si ces risques n'ont pas pu être éradiqués. Il prévoira aussi la mise en place d'outils de gestion qui n'existaient pas, ce qui est étonnant pour une commune de notre importance.

Dynamique enfin, parce qu'il permettra des investissements productifs pour l'avenir et qu'il ne pénalisera pas le service rendu aux Cosnois. Une ville qui n'investirait pas serait une ville sans avenir. Une ville qui réduirait les services offerts à ses habitants perdrait peu à peu sa raison d'être. Nous avons fait le choix au contraire d'un niveau d'investissement élevé et d'un niveau de services aux Cosnois à la hauteur de leurs attentes.

Pour 2009, nous vous proposerons ainsi :

A. Pour la section de fonctionnement :

- **Les dépenses de fonctionnement** budgétées, hors dette, pour 10 918 K€
- **les charges à caractère général**, pour 2 785 K€
Fluides, entretien et maintenance, animations, le foncier bâti, etc.

- **les charges de personnel**, pour 6 058 K€
Ce chiffre prend en compte les augmentations de rémunération, de cotisations ainsi que les augmentations réglementaires.
- **les charges de gestion courante** provisionnées pour 1 484 K€
Ce poste prend en compte notamment les subventions aux associations, dont le montant total budgété est de 465 K€, et la contribution au service d'incendie budgété pour 466 K€.
- **La dette**, (capital et intérêts) est budgétée pour 848 K€
Le taux moyen des emprunts 2009 serait de 3,99 %. Je ne reviens pas sur ce que nous avons pu en dire dans la première partie.
- **Les recettes de fonctionnement** provisionnées pour 11 895 K€
Cette somme pourra évoluer en fonction des notifications des bases par les services fiscaux et de l'ensemble des dotations par l'Etat.
Elle devra aussi prendre en compte, comme je l'ai précisé à la fin de la première partie l'héritage qui nous est malheureusement laissé par nos prédécesseurs.

B. Pour la section d'investissement :

Le montant d'investissement budgété, hors la dette est de 5 028 K€.

Il concerne les dépenses d'investissement usuelles, tel que :

- le patrimoine bâti,
- les travaux de voirie,
- les travaux de bâtiment,
- les travaux dans les écoles,
- les travaux dans le domaine sportif.

Mais aussi des dépenses liées à nos engagements, tel :

- la construction d'une salle de spectacle dont l'étude est programmée
- le déménagement des STM, dont l'étude sera financée
- l'aménagement du centre-bourg de Cours

Par le passé, le taux de réalisation a fluctué de façon importante, passant d'un 99,72% qui laisse songeur en 2005, mais pour une prévision d'investissement il est vrai très modeste (3 800 000 €), à un décevant 34,5% en 2006 (et seulement 2 500 000 € investis). Si ce taux est passé entre 2007 et 2008 de 46,9% à 56,2%, c'est aussi au prix d'une mobilisation d'emprunt en hausse de 114% !

Nous nous efforcerons de nous situer pour notre part entre 60% et 70%, qui est une moyenne, et d'aller au-delà naturellement si le contexte le permet.

Nous avons la conviction qu'une commune qui n'investit pas est une commune vouée au déperissement. Nos investissements permettent de soutenir l'économie, en particulier l'économie locale. Ils nous permettent aussi et surtout de rendre notre ville agréable à ceux qui l'habitent et attractive pour celles et ceux, ménages ou entreprises, qui envisagent de venir s'y établir.

Pour l'équilibre de ce budget, la ville inscrit un montant d'emprunt de 3 825 K€. Ce montant sera corrigé à due concurrence des subventions notifiées en cours d'année 2009.

Comme je l'ai déjà dit, tous ces chiffres sont susceptibles d'évoluer d'ici le vote du budget définitif car un certain nombre de données ne sont pas encore exactement connues.

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur BLOIN : « Une première remarque pour engager le débat, dirons-nous. On aurait dit un plaidoyer, un plaidoyer très politique, anti-gouvernemental, anti-municipalité précédente et presque, je dirai, revanchard. J'en suis assez étonné, simplement je regrette que l'on présente la baisse de la fiscalité, notamment de la ligne communale qui atteint les Cosnois tous les jours.

804 000 euros effectivement de 2005 à 2008, c'est 800 000 euros que l'on a donné aux Cosnois. Ils n'ont pas été pris ou voués à autre chose qu'aux poches des Cosnois et aujourd'hui, en ces jours où tout le monde parle de pouvoir d'achat, il me semble étonnant de faire ces remarques là.

Ensuite, je dirai que j'ai simplement, ressenti des accusations, généralement assez ciblées, certains de mes collègues pourront y répondre, mais sachez que nous n'avons pas l'impression d'avoir laissé un héritage si mauvais et, en tout état de cause, je pense que Cosne a changé, Cosne a bougé, Cosne a beaucoup évolué et nous ne parlerons pas des anciens héritages, je pense qu'on est là pour travailler pour l'avenir, et nous travaillons tous pour l'avenir.

Voilà mes premières observations à chaud d'un propos que j'ai trouvé très politique
Merci. »

Monsieur VENEAU : « Je ne vais pas répondre sur des projets politiques, cela ne m'intéresse pas du tout. On n'est pas là pour faire de la politique politicienne, on est là pour défendre la ville, la faire développer et la faire évoluer, c'est ce que les élus essaient de faire, même ici autour de la table. Chacun a dans l'idée de faire évoluer la ville de Cosne.

Pour parler finances, l'année dernière vous avez maintenu les taux, nous les avons baissés un peu dans la proposition et vous les avez maintenus ce qui vous a fait une recette supplémentaire de 130 000 euros. On est d'accord sur les chiffres ? Donc, c'est bien, c'est vous qui l'avez décidé, vous avez la majorité, c'est vous qui prenez les décisions, nous sommes de grands démocrates, comme vous, et nous acceptons vos décisions.

En ce qui concerne tous les propos sur vos chiffres, je remarque quand même sur certaines dépenses, la première ligne charges à caractère général, une augmentation de 10% ; charge de personnel, vous dites qu'il s'agit d'une augmentation normale du personnel et des charges, 5% d'augmentation. Je ne sais pas si les employés de la ville, avec les charges, auront 5% d'augmentation, cela me surprendrait, mais tant mieux pour eux s'ils en bénéficient à cette hauteur. Ensuite sur les autres charges, il est difficile de bien cibler, car il peut y avoir des variantes suivant vos objectifs au niveau du fonctionnement. Vous avez des choix que vous allez faire, donc c'est vous qui avez la clé en main pour dire on va dans telle ou telle direction au niveau du fonctionnement.

En ce qui concerne les recettes, comme vous l'avez bien fait remarquer, l'Etat ne diminue pas sa dotation pour l'instant, on est bien d'accord ? La DGF augmente légèrement, on pourrait espérer mieux, on est tous pareils dans les collectivités, que ce soit ici ou dans les départements, on espère toujours que l'Etat va donner un peu plus. J'ai pour référence une commune qui vient de recevoir ses 3,10 % d'augmentation pour la DGF, cela rejoint ce que vous avez, cela se situera entre 2 et 3, on verra, on verra... Il faut attendre les chiffres, vous m'en avez fait tellement de déclarations, que j'ai encore quelque chose à la fin, dans les questions diverses, vous allez voir....Entre toutes les motions que l'on vote, tout ce que vous dites, d'ailleurs ce sont de fausses informations, alors même sur vos chiffres je me méfie, mais on a l'habitude et on ne va pas se prendre la tête pour des choses comme cela.

Je m'aperçois quand même qu'en recette sur la fiscalité, il y a une augmentation de 424 000 euros, donc vous avez prévu d'augmenter un peu les taux, les bases vont certainement augmenter comme tous les ans, mais pour avoir cette somme vous allez devoir relever les taux à moins que vous réduisiez la somme, le budget n'est pas voté encore et vous aurez peut être de bonnes surprises au niveau dotations ou autres, ou participation je l'espère.

Pour en revenir au COSEC, pour lequel vous avez dit, dossier mal géré notamment pour les subventions. Il faut savoir que pour le COSEC, Monsieur l'ancien président de l'UCS, vous savez comment cela s'est passé, vous ne pouvez pas l'ignorer, alors il ne faut dire n'importe quoi. Quand on a fait les appels d'offre, cela a traîné longtemps, très longtemps, trop longtemps pour tout le monde et surtout pour la ville. Comme on n'avait pas commencé les travaux on ne pouvait pas avoir accès à ces subventions.

Vous savez, que ce soit Monsieur BEGUIN ou Madame CRIBIER, ils n'ont peut être pas toutes les qualités, mais au niveau finances, ils étaient très à cheval au niveau des demandes de subventions. Aussi cela me surprendrait, aussi bien au niveau des services que des élus, que le nécessaire n'ait pas été fait pour avoir ces subventions. S'il s'agit d'une erreur, c'est grave, mais je vais vérifier, on vérifie toujours.

Arrêtez de dire n'importe quoi, cela ne sert à rien, de toujours critiquer, non ce n'est pas cela qu'il faut dire, c'est le Maire le responsable, le Maire délégué mais c'est lui le responsable.

Alors pour le COSEC malheureusement cela s'est mal passé, vous le savez tous. On a eu un sinistre et pour les travaux cela s'est très mal passé car on n'avait pas d'entreprises qui ont répondu dans les temps pour faire ces travaux et on a été pénalisés au niveau des aides. Je rappelle quand même que j'ai fait la démarche personnelle pour avoir une subvention supplémentaire au niveau du Pays qui nous a été accordée, grâce à Monsieur BARDIN à l'époque qui devait l'avoir pour Clamecy et qui l'a bien reportée sur Cosne car il y avait eu sinistre. Cà, c'est de la solidarité territoriale, on peut le dire, ce n'est pas de la politique, c'est de la solidarité et c'est très bien. J'ai remercié plusieurs fois Monsieur BARDIN car entre collègues, entre territoires on peut s'aider quand on est en difficulté.

Il est vrai que Cosne a été très pénalisé, tout le monde le sait, mais il ne faut pas dire n'importe quoi, ce n'est pas bien, il faut être raisonnable, on est responsable, tous ? Vous êtes Maire, vous avez des responsabilités, alors il faut quand même essayer d'être un peu plus modeste dans vos propos, puis la politique politicienne n'apporte rien. Il y a de grandes élections, les Présidentielles, la Députation, cela suffit, pour le reste restons humbles. »

Monsieur BOUFFARD : « Si vous le permettez Monsieur VENEAU, je vais rebondir sur ce que vous venez de dire. D'abord, je ne vous autorise pas à dire que nous disons n'importe quoi, cela n'engage que vous, c'est tout à fait évident. Autre point, je note que la notion de recours à la politique nationale vous arrange sur certains sujets et vous dérange sur d'autres. Il est clair que lorsque l'on voit que l'Etat ne revalorise l'ensemble des dotations que d'à peine 2% alors que le *Panier du Maire* annonce une augmentation de l'ensemble des prix en 2008 de 3,6%, on se demande qui va faire le tampon dans l'histoire ? Car les 3,6% sont dans les fameux 10% d'augmentation des frais de fonctionnement dont vous parlez et donc, encore une fois, cela sous entend bien que l'Etat ne fait plus le travail qu'il doit faire.

Au sujet du fond de compensation de la TVA, il ne faut pas s'attendre à un miracle ? Je reste convaincu que si la crise n'était pas intervenue, nous n'aurions jamais eu ce fond de TVA, donc ce n'est pas un cadeau mais ni plus ni moins que de l'argent qui nous est du que l'Etat gardait précieusement dans sa cassette.

Pour revenir sur les frais de fonctionnement, vous parlez d'une augmentation de 10 %, je vous rappellerai, comme l'a précisé Monsieur le Maire dans son D.O.B., qu'un certain nombre de dépenses sur le B.P. 2008 n'avaient pas été budgétisées, je veux parler entre autre du SIEEEN. Nous avons dû en outre rajouter une provision de 80 000 euros concernant un litige important entre la Ville et le CNFPT qui va sûrement mal finir en 2009. Et je vous fais grâce des autres lignes dont Monsieur le Maire vous a fait lecture tout à l'heure.

Concernant l'augmentation des frais de personnel, je trouve indécent que vous insinuez qu'ils n'auront sûrement pas 5% d'augmentation. Je vous ferai remarquer que la *Lettre du Maire*, qui vient de sortir le 17/02 dernier, annonce que les frais de personnels seront en hausse globalement en France de + 4%. Je ne vois pas ce qu'il y a de spécifique par rapport à la Ville de Cosne, et il ne semble pas que l'on soit dispendieux sur les frais de personnel. Je ne pense pas que le personnel soit tellement content d'entendre de tels propos.

S'agissant de l'augmentation des taux, nous avons effectivement gelé les taux en 2008, mais le delta est toujours là et l'épargne, qu'on le veuille ou non, entre 2006 et 2008 a fondu comme neige au soleil. Les dépenses sont restées les mêmes mais les rentrées fiscales ont diminué. Certes, je rejoins ce que dit Monsieur BLOIN, ce n'est nullement vous ou qui que ce soit qui les avez empêchés, mais les contribuables. Cela étant, les comptes de la Commune ont encaissé de sérieux coups financiers ces dernières années, pour en arriver en 2008 et en 2009 à une situation inquiétante. Voilà la réalité des choses.

Quant au COSEC, je vous rappelle que les subventions sont liées à la présentation d'un programme. Or la subvention en question n'a été présentée que pour le programme initial, on est d'accord ? Il est donc évident que tout ce qui a été rajouté après n'a pas fait l'objet d'une demande de subvention. On peut s'interroger sur le montant de subventions dont la Ville aurait bénéficié si le projet avait été pris dès le début dans son intégralité. Je suis tenté de vous faire grâce du courrier de Monsieur le Sous Préfet daté du 24 avril 2007, mais non, je vais quand même vous lire un paragraphe intéressant : « *l'ensemble des reliquats des crédits définitivement perdus, non seulement pour la ville de Cosne mais pour l'ensemble des Collectivités du Département pour la Nièvre en 2006 est de 508 599 euros et pour l'arrondissement de Cosne à 129 000 euros dont 82 141 euros pour la seule commune de Cosne sur Loire.* »

En un mot, des projets lancés mais jamais réalisés pour lesquels nous avons perdu 82 000 euros de subvention. C'est quand même une perte importante. »

Monsieur VENEAU : « Je comprends bien le raisonnement de Monsieur BOUFFARD. Il est vrai que le projet initial était de 1 200 000 au départ et a évolué après. Il a évolué pour deux raisons, 1°) les utilisateurs, il faut le dire, car on a fait quelque chose d'un peu plus conséquent au niveau des surfaces, on a revu le projet, 2°) grâce, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, à la subvention que l'on a eue par le Pays, ce qui a fait bouger les choses et nous a permis d'être plus aisés au niveau des finances.

Il est vrai qu'il est dommageable pour la Ville que l'on n'ait pas pu initialement présenter un projet de 1 700 000 H.T., c'est vrai il faut le reconnaître.

En ce qui concerne le personnel, je dis que pour la ligne il y avait une augmentation de 5%. Il peut y avoir deux choses sur cette ligne, il peut y avoir des embauches, il peut y avoir une partie augmentation, tout est possible. Mais j'ai dit tout à l'heure tant mieux pour les employés municipaux s'il y a une augmentation. J'ai le droit de le dire.

En ce qui concerne le FC TVA, ce n'est qu'une avance de l'Etat pour un an. On est bien d'accord. »

Mademoiselle DAGUES : « On parle beaucoup de chiffres, COSEC, SIEEEN et autres. J'aurai voulu avoir plus de précisions sur les 449 000 euros de besoin de financement supplémentaire.

Monsieur BOUFFARD : « En effet, les 449 000 euros de financement supplémentaire à trouver sont la résultante d'un certain nombre d'éléments que Monsieur le Maire vous a déjà tracés tout à l'heure. Je précise bien que nous comparons BP 2008 à BP 2009.

Cette somme là inclue par exemple une somme de 70 000 euros pour la participation des foyers au SIEEEN, une somme qui n'avait pas été prévue dans le BP 2008 alors que le transfert avait été programmé.

Les PRV (participations pour voies et réseaux) figuraient auparavant en investissement. Les réseaux électriques ayant été transférés avant 2008 au SIEEEN, la loi nous oblige, malheureusement, à inscrire ces quelques 80 000 euros en section fonctionnement.

La fameuse provision pour contentieux, de 78 000 euros, concerne un litige entre la Ville de Cosne et le CNFPT né en 1991, époque à laquelle un employé de la Ville a été « remercié » et mis à disposition du CNFTP. La Commune se doit depuis de participer au coût de cette personne, sauf que depuis quelques années la commune a décidé, c'était son choix, de ne plus verser la somme en question. Bien évidemment, le CNFPT a mis le dossier entre les mains de la justice et un contentieux important est en cours. Je vous rappelle pour mémoire que nous avons déjà provisionné 12 000 euros au budget supplémentaire 2008.

Rien qu'en dépenses supplémentaires, les sommes annoncées s'élèvent déjà à 239 000 euros. Nous avons ensuite des recettes en moins. Nous parlions tout à l'heure de DGF notifiée qui en baisse 30 000. Il faut ajouter la participation des budgets annexes qui est en diminution de 180 000 euros.

Au final, on arrive à une somme en effet à une somme de 449 000 euros à trouver en besoin de financement de fonctionnement supplémentaire. »

Monsieur PERREAU : « Monsieur Veneau, vous parliez des charges de personnel qui sont en augmentation cette année. Je tiens à souligner que ces charges ont progressé tous les ans depuis 2005, pour un total de 19 % environ. Vous ne les avez donc pas mieux maîtrisées que nous. Je ne prétends d'ailleurs pas que c'est facile, mais au moins, ne vous dites pas : « vous ne maîtrisez pas les charges du personnel ».

Par contre il y a une chose dont on n'a pas parlé, qui est quand même une ligne importante, c'est la charge financière qui a dérapé depuis 2008. On était à 200 000 euros et on va passer à 311 000 euros et je pense que cela nécessite un peu d'explication. »

Monsieur BOUFFARD : « On ne va pas entrer dans les détails techniques, mais sachez que l'augmentation de l'intérêt est liée au recours de façon plus importante en 2008 à l'emprunt et, comme l'a précisé tout à l'heure Monsieur le Maire, au contexte général d'évolution des taux qui ont flambé et explosé ces derniers temps, à quoi il faut ajouter les marges que les banques peuvent pratiquer maintenant. J'aurai tendance à dire qu'ils nous font subir, après la crise, leur remplumage par le biais de l'augmentation de leurs marges.

En ce qui concerne la dette de Cosne, on a quand même, malgré tout, surveillé et regardé de près ce qu'il en était, car il s'agit d'une part non négligeable du budget ayant un impact important sur l'avenir. Or, nous avons frôlé la catastrophe au mois de septembre à cause d'un fameux emprunt « DEXIA » contracté en 2006 pour 3 200 000 euros, afin de renégocier un certain nombre d'emprunts qui étaient en cours. Pour cet emprunt, appelé « emprunt sur des produits de pente », que la Commune de Cosne n'est pas la seule à avoir contracté, si nous n'avions pas su renégocier, à l'échéance du mois de septembre 2008, de 101 000 euros qui étaient prévus au budget, nous aurions été confrontés à un montant d'intérêt de 231 000 euros !

La question s'est posée de racheter ou de renégocier cet emprunt. Si l'on renégociait, il fallait payer de nouveaux frais. Nous avons donc pris une autre décision, pas été simple, car on n'était encore pas dans une période où les banques n'étaient pas dans un état d'esprit à renégocier. Cet emprunt a été malgré tout rediscuté et renégocié. Nous avons été contraints de rester dans le même type d'emprunt, certes avec de meilleures conditions qui nous ont permis d'éviter ce surcoût de 130 000 euros. Cet emprunt qui à l'époque où il a été contracté représentait 50% de l'endettement de la Ville de Cosne représente encore aujourd'hui 33% de l'endettement. Je précise qu'il ne faut pas oublier que malgré la renégociation, qui a permis de nous conforter un peu, nous ne sommes toujours pas totalement sortis du risque. Nous prévoyons de revoir à nouveau ce fameux emprunt quand les financiers seront dans de meilleures dispositions pour trouver un produit qui sera un produit assis en gestion correcte, courante, je dirai en bon père de famille. »

Madame MULLER : « Concernant les prêts bancaires, on sait bien que les Mairies ont été un peu en dessous de ce qu'elles auraient dû être en contractant ces prêts. Dans le cas présent, je ne sais pas si ce sont des prêts à taux progressifs. J'ose espérer que ce n'est pas cela, mais on peut en douter quant on voit que cela coûte le double en intérêts. Il faudrait peut être se rapprocher d'un médiateur car je pense qu'il y a des possibilités de faire un recours pour essayer de réduire à minima les intérêts à payer.

Monsieur BLOIN : « Je suis tout à fait d'accord pour essayer de trouver des produits un peu plus « en bon père de famille », sauf qu'en 2006, ils l'étaient peut être. Aujourd'hui, c'est la découverte de certains produits complètement viciés qu'à l'époque nous ne pouvions pas imaginer.

Aujourd'hui, on écrit l'histoire mais lorsqu'on la vit on ne le fait pas tout à fait de la même manière et des collectivités plus petites mais aussi beaucoup plus importantes que celle de Cosne sont tombées dans ces mêmes travers.

Le médiateur est surtout fait pour des entreprises qui n'arrivent pas à recueillir des financements et je ne sais pas si pour les collectivités c'est possible. Je partage les propos de Monsieur BOUFFARD, en insistant bien qu'en 2006 c'étaient des produits qui étaient vendus par des banquiers dont on sait ce qu'ils sont devenus depuis. Toutes les collectivités allaient chez eux. Tout le monde se disait que DEXIA donnait les mêmes garanties que l'Etat lui-même. A ce jour, on sait ce qu'il en est. Aujourd'hui, c'est facile, cela fait partie de l'histoire »

Monsieur le Maire : « Si vous voulez sur ce point particulier ce n'est pas une critique, mais un constat dont on est obligé de parler. »



VILLE DE : **COSNE-COURS-SUR-LOIRE**

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU :

23 FEV. 2009

Monsieur BOUFFARD : « Pour aller dans ce sens, vous remarquerez que je n'ai pas mis de véhémence sur ce sujet là. Je n'ai fait qu'essayer de faire une explication de texte. Cependant, je mettrai quelque chose en balance : à l'époque, est-ce que tout le monde connaissait réellement les choses ? Est-ce que le produit était vendu avec toutes les explications nécessaires ? On peut se poser la question quand on sait qu'ils sont de très bons vendeurs.

Par contre, on peut s'interroger sur la façon dont on finance les besoins de la collectivité. Prendre des emprunts à taux variable ou des emprunts à taux fixe, ce n'est pas la même chose. Cela vaut autant du point de vue familial, que pour les activités industrielles et commerciales et pour les collectivités publiques. C'est un choix, un choix de gestion, qui engage la responsabilité des décideurs qui le font. Pour ma part, j'estime que l'emprunt à taux variable est quelque chose de risqué, comme on vient de le voir. C'est gagnant/gagnant ou perdant/perdant. Il me semble que le recours à des taux d'intérêt à taux fixe emporte le bon sens dans les périodes troubles que nous traversons, et qui risquent de perdurer largement dans les années à venir. »

Monsieur BLOIN : « De mon côté, j'avais même fait l'observation qu'il fallait peut être se tourner vers les banques locales, quelles qu'elles soient, qui emploient sur la ville et qui, pour un différentiel de taux qui parfois n'est pas si grand, apportent une richesse vraiment sur la ville et non pas en Belgique, en Hollande ou ailleurs. »

Madame MOLINA : « Nous aurions une petite intervention à faire pour laquelle je vais vous distribuer un document papier car il y a quelques éléments chiffrés plus faciles à regarder.

Le DOB est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Il permet au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui sont affichées dans le budget primitif mais également d'être informé de l'évolution de la situation financière de la commune.

Au regard des documents préparatoires DOB reçus par les conseillers municipaux de deux communes de population semblable, Cosne et Varennes Vauzelles, je salue le travail de transparence et de communication effectué par Pascal Reuillard, Maire de Vauzelles. C'est un document complet, clair, riche d'informations et d'explications, d'autant qu'il a été travaillé au sein de la commission des finances. Pascal a fait appel aux diverses compétences de son Conseil Municipal et au concours des divers services municipaux. Vous le trouverez prochainement sur le site internet de la ville. Cosne pourrait s'en inspirer dans un souci de démocratie participative au sein de son conseil municipal.

Le contexte national imposé aux communes. Le DOB se situe dans un contexte très fortement marqué par la crise financière mondiale ...

Monsieur le Maire : « Je te prie de m'excuser Isabelle, mais je crois que là, il y a une erreur sur le sujet. Tu le sais aussi bien que moi, sinon mieux que moi puisque tu étais Conseillère Municipale avant moi, le D.O.B. est par principe présenté par le Maire. On peut faire des commentaires sur ce qui a été dit mais de là à lire un texte qui est en fait un autre D.O.B., c'est hors de question.

Par ailleurs, nous ne sommes pas à Varennes Vauzelles, mais à Cosne sur Loire.

Donc, si tu as des remarques à faire, tu les fais, mais nous n'écouterons pas la totalité de ce document. C'est clair, net et précis.

Concernant les éléments fournis, tu sembles indiquer que ceux-ci ne semblent pas avoir recueilli toute la satisfaction des élus communistes. Je dois signaler qu'il y a eu un tirage papier fourni à Monsieur PONCHON et à Monsieur VENEAU, responsables de vos groupes respectifs. Vous avez donc eu exactement les mêmes éléments chacun. On en reste là. »

Madame MOLINA : « Je vais donc passer le contexte national imposé aux communes pour passer aux données spécifiques au contexte cosnois.

S'agissant des augmentations annoncées sur les dépenses de fonctionnement, nous avons eu l'explication tout à l'heure. S'agissant des charges financières, le prévisionnel 2009 sera en augmentation de 123 000 euros.

S'agissant des autres charges de gestion courante, on constate une augmentation de 200 000 € par rapport au prévisionnel 2008. A-t-on une idée de l'évolution du contingent pour le service incendie ? Comment va évoluer la subvention de la ville versée au CCAS au regard de la dégradation des conditions de vie que rencontrent plusieurs familles de Cosne ?

Monsieur le Maire : « On verra cela au moment du budget, on aura tous les éléments et le budget sera voté ligne par ligne. »

Madame MOLINA : « Je prends note qu'on aura les infos lors du B.P., mais c'est un sujet que l'on aurait pu aborder lors du débat d'orientation budgétaire.

Sur les recettes de fonctionnement, s'agissant des produits et recettes, il s'agit des recettes qui proviennent des services rendus à la population. Cette baisse s'explique-t-elle par une baisse des tarifs 2009 ? Une baisse de fréquentation des prestations ? Ou un transfert de compétence à la communauté de communes ?

Je n'ai pas souvenir d'avoir examiné les tarifs 2009 ni en commission des finances, ni au conseil municipal. Les tarifs 2008 sont-ils toujours en vigueur ? Envisage-t-on de les faire évoluer ?

Monsieur BOUFFARD : « L'ensemble des produits, en particulier tout ce qui touche la personne et le social n'augmentera pas en 2009, nous restons sur les tarifs 2008. »

Madame MOLINA : « Quand est-ce qu'ils seront présentés ces tarifs ? Lors du BP 2009 ? »

Monsieur BOUFFARD : « Ils sont sur le site. »

Madame MOLINA : « Et ils ne sont pas passés en commission des finances et au Conseil Municipal ? »

Monsieur BOUFFARD : « Ils ont été mis sur le site et l'arrêté municipal fixant les tarifs municipaux 2009 a été mis sur table, à la séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2009 avec toutes les décisions prises par le Maire. »

Madame MOLINA :

L'article 117 de la loi de finances pour 2009 porte cette année le coefficient de revalorisation forfaitaires des valeurs locatives à :

- 1.025 pour les propriétés bâties, soit une augmentation de +2.50% des bases, y compris celles du foncier bâti industriel.
- 1.015 pour les propriétés non bâties, soit une augmentation de +1.50% des bases.

Cette revalorisation décidée par le gouvernement est la plus importante de ces dernières années.

Elle a des conséquences directes sur les impôts locaux des ménages et impose aux collectivités locales un cadre restreint pour fixer leurs propres taux d'imposition.

Si on regarde le produit sur ces dernières années on peut constater qu'à taux constant les recettes fiscales directes de la Commune augmenteront à minima de 99 858 euros par rapport à l'année précédente pour s'établir à 4 135 547 euros.